

LES MEURTRIERS DE BARNAS

Faisaient bouillir leur chaudron en famille

Comme à l'auberge rouge

Le juge d'instruction a décidé d'interroger séparément les époux et le beau-frère.

Dans la cuisine de la ferme, devant la haute cheminée et le vaste chaudron posé sur de lourds chenets — le même décor qu'autrefois à l'auberge de Peyrebeille — il vient d'arracher les aveux de la femme Faure.

Ratatinée et comme desséchée au soleil, la face ridée encadrée par un bonnet noir tuyauté, sans âge et pour ainsi dire sans sexe, cette misérable créature a fini par pleurnicher devant le magistrat et elle a raconté tout au long l'horrible drame dont les péripéties, à l'en croire, se sont déroulées ainsi :

On a administré à Claude Faure une forte dose de mort aux rats. Mais cela suffirait-il à avoir raison de sa robuste constitution ?

Deux précautions valent mieux qu'une : Jean Faure a guetté le retour de son frère à la maison et, dans l'obscurité, il l'a assommé à coups de barre de fer.

Après quoi on a tiré le corps dans la chambre, on l'a déshabillé.

A ce moment, les vieux souvenirs des crimes de l'auberge rouge revinrent hanter ces rustiques meurtriers. Ils en avaient tant de fois entendu le récit, le soir à la veillée ! L'aubergiste, ses complices, ses victimes leur étaient devenus familiers. Leurs méfaits étaient comme ces meubles de famille auxquels on se heurte à chaque geste dans la maison des aïeux.

Ils finissent par vous imposer des habitudes et jusqu'à des façons de penser. Ils maintiennent parmi les vivants la présence des morts et font peser sur les descendants le poids des souvenirs et des hantises... Et il arrive alors que des coquins disparus depuis des années se réincarnent pour tuer encore, pour accomplir une sorte de vengeance posthume.

Le cadavre de Claude Faure était là, nu, comme ceux des infortunés voyageurs que la nuit et le froid avaient incités à demander asile à l'auberge rouge...

Et à l'auberge rouge aussi, il y avait eu un soir où Martin, sa femme et Jean Rochette s'étaient trouvés devant leur premier mort, fort embarrassés de ce bétail humain qu'il fallait faire disparaître : c'est grand, c'est lourd, c'est encombrant une carcasse d'homme qu'on a tué !

... On traîna Claude dans l'écurie et là, Plancher qui, dans sa carrière de policier, avait dû voir maint cadavre, prit la direction des opérations pour le découpage.

Jean Faure s'était saisi d'une hache et d'une scie. Il fallut aller vite et fort — plus vite et plus fort que pour le cochon qu'on égorgeait à la Toussaint et dont les cris eussent ameuté le voisinage si on n'avait pas eu l'habitude de les entendre chaque année à la même époque.

Jean Faure ne reculait pas devant la besogne. Au contraire, il y avait si longtemps qu'il attendait d'être enfin débarrassé de ce frère ennemi — N... de D... ! clamait-il. Je ne le couperai pas ! Je le mangerai !

La scie allait et venait et, de temps en temps, on entendait tomber un morceau avec un bruit mou — c'était moins dur que du bois.

... Advint que la scie s'ébré-

manière de seigneur rustique, bien vu des habitants du pays.

Ce fut parce qu'il était veuf et sans enfant qu'éclata le drame. Les biens de famille des deux frères étaient restés indivis — car l'indivision des terres rend plus aisée leur exploitation. Malheureusement, cette étroite communauté d'intérêts, loin d'unir les frères les avaient dressés l'un contre l'autre.

Claude Faure ne voyait pas sans colère son cadet se déconsidérer aux yeux de la population : coureur et paresseux, il était couvert de dettes. Il avait jadis épousé Rosine Plancher, contre l'assentiment de Claude, qui considérait ce ménage comme une mésalliance : on ne choisit pas sa femme dans une famille de sinistre réputation.

Rosine Plancher, devenue Rosine Faure, n'avait jamais pardonné cet affront à Claude. Elle lui avait voué une haine qui ne fit que se renforcer avec les années. Haine d'avoir en lui un ennemi qui la méprisait, haine de le savoir plus sérieux, plus riche, plus considéré que son époux. Et celui-ci, de son côté, détestait son aîné au point de ne plus lui adresser la parole.

Jean et Rosine s'exaspéraient de constater que Claude Faure s'intéressait à une voisine, la veuve Drevon, qui avait pour lui mille attentions. Sûrement que cette intrigante lorgnait l'héritage. Plus jeune, Claude Faure eût été un beau parti ; à son âge, et vis-à-vis d'une femme qui avait au moins vingt ans de moins que lui, c'était une magnifique succession en perspective. Cela, Jean et Rosine le soupçonnaient avec dépit et ils ne se trompaient pas. Leurs suppositions devinrent certitude quand ils le virent se rendre chez le notaire. Jean Faure ne décolérait pas et Rosine vitupérait à longueur de journée ce coquin qui préparait leur ruine.

Or, quelques jours après sa visite au tabellion, Jean Faure disparut.

Comme la femme Drevon était toujours chez elle, on ne pouvait conclure à une fugue avec sa belle. Il fallait donc qu'il se fût passé autre chose. Mais quoi ? Un accident ? Peu probable. Un crime ?...

On commença à en parler à mots couverts, d'abord dans les familles, puis de voisin à voisin. La rumeur s'amplifia et bientôt on accusa ouvertement le frère et la belle-sœur d'avoir fait un mauvais tour.

Ils s'étaient accoutumés sans inquiétude à la disparition de Jean Faure. Bien mieux : ils avaient laissé entendre qu'il était entré au couvent.

Lui au couvent ! On n'imaginait pas le riche veuf pris d'une crise de mysticisme assez soudaine et assez forte pour l'inciter à revêtir la bure au fond d'un monastère.

Et puis, comment se faisait-il que les époux commençaient à se comporter en maîtres à l'égard des fermiers du disparu et entreprenaient des démarches pour entrer en possession des biens de l'absent ? Si celui-ci était entré en religion, méticuleux comme il était, n'aurait-il pas pris toutes dispositions concernant ses intérêts temporels ?

Le jour vint où le procureur de la République, alerté par des accusations concordantes, décida de tirer l'affaire au clair. Une instruction fut ouverte. On interrogea les époux Faure et le frère de Rosine, un ancien gardien de la paix parisien rentré au pays à l'âge de la retraite. L'interrogatoire ne donna aucun résultat.

On entreprit alors des fouilles dans la maison et à ses abords. Un chien guida les enquêteurs vers un champ de pommes de terre. On creusa et l'on découvrit une étrange masse de chair velue qui semblait bouillie.

— Restes humains, déclara le médecin légiste. Les parties sexuelles d'un homme.

* * * TARIF DES ABONNEMENTS * * *

METROPOLE et FRANCE D'OUTRE-MER		ETRANGER	
Un an	2.000 fr.	Un an	2.460 fr.
Six mois	1.100 fr.	Six mois	1.330 fr.

- Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. et la dernière bande.
- Un délai de 15 jours est nécessaire pour la mise en route d'un nouvel abonnement. Pensez à renouveler le vôtre assez tôt pour éviter une interruption.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A **La Presse**
142, RUE MONTMARTRE — PARIS-2^e
Chèques postaux Paris 3892-57.

Veillez m'inscrire pour un abonnement d'un an

Nom _____
Prénoms _____
Adresse _____

Inclus veuillez trouver un chèque ou mandat de DEUX MILLE FRANCS (2.000 fr.) (Ecrire très lisiblement) (ETRANGER 2.460 fr.)

D même qu'il existe des criminels nés, il est des pays que la nature a prédisposés à être le décor de drames épouvantables. Il y a dans la configuration de certains paysages comme une fatalité qui fait d'eux les complices des événements. Ainsi en est-il du fameux site de Peyrebeille, dans l'une des parties les plus sauvages de l'Ardèche où, deux fois, à cinquante ans d'intervalle, on a tué dans des conditions atroces.

Le 12 octobre 1833, trois condamnés étaient exécutés devant l'auberge de la mort — l'auberge de Peyrebeille — Pierre Martin, l'aubergiste, sa femme Marie Martin et leur domestique Jean Rochette.

Dès que les trois têtes eurent roulé dans le panier à son, et que Nicolas Roch, le bourreau de Paris, eut démonté l'échafaud, un feu de joie fut allumé et les jeunes gens venus des alentours dansèrent toute la nuit en chantant. La jeunesse du pays célébrait la fin d'un cauchemar que Sylvia Risser a relaté ici même (1).



Dans les bouillonnements du chaudron, il entrevit un pied et une main d'homme.

Pendant un demi-siècle, l'aubergiste et son épouse avaient assassiné les malheureux voyageurs pris de la funeste idée de s'arrêter chez eux. On les égorgeait comme des goretts. Puis, les ayant découpés, on les faisait cuire dans le chaudron pendu sous l'énorme hotte de la cheminée.

Ce fut la découverte, un matin de mars, près de la commune de Lespéron, du cadavre d'un cultivateur, Jean-Antoine Anjolras, qui mit la police sur la trace des monstrueux aubergistes : cousin de Martin, Anjolras lui avait vendu une vache dont il n'avait pas encore touché l'argent. Ce fut sa perte. Martin résolut de supprimer son créancier.

La mort du malheureux Anjolras délia les langues et l'on évoqua bien d'autres disparitions jusqu'alors inexplicables. Un habitant de Mézerac, Jean Bisac, qui avait vendu de l'avoine à l'aubergiste sans avoir été payé, se présentant à l'auberge en pleine nuit, trouva la femme Martin qui activait un feu d'enfer et, dans les bouillonnements du chaudron, il entrevit un pied et une main d'homme...

Il se retira épouvanté et l'aubergiste lui lança : — Gare à toi si tu fais des cancanes. Je ne te donnerais pas cher de tes os...

Il n'y a que les morts qui ne parlent pas. Ici ce n'était pas exact. Il y avait aussi les vivants, bâillonnés par la peur.

L'auberge de la mort et sa légende étaient donc entrées dans l'histoire locale et même dans la littérature.

puisque Victor Hugo a donné le nom d'Anjolras à un personnage des *Misérables*, quand, moins de cinquante ans plus tard, dans le même coin, nouveau drame, relié aux tueries anciennes non seulement par une coïncidence géographique, mais par le lien du sang : ne disait-on pas, en effet, que Rosine Plancher, femme Faure, que nous allons voir entrer en scène, descendait des aubergistes assassins et que son grand-oncle avait été condamné aux travaux forcés pour avoir fait rôtir une femme ?

Rosine Plancher, femme Faure, était la troisième criminelle de sa famille.

Abel et Caïn

Rosine et son mari vivaient à Barnas, dans la même maison que leur frère et beau-frère, Claude Faure, riche cultivateur, que l'on voyait souvent au marché de Largentière, avec sa veste de drap, ses guêtres, son feutre à large bord et à boucle d'argent. On évaluait sa fortune à cent mille francs ; il avait de nombreux fermiers pour exploiter ses terres. C'était une

(1) La mystérieuse auberge rouge, numéro 125 de La Presse.

Article paru dans LA PRESSE DE LYON ET DU RHONE 11ème année n°589 semaine du 19 au 25 février 1957

PAR
René SINN

Le dépeçage terminé, on passa à la cuisson. Le femme Faure, comme jadis la femme Martin, fit chauffer le chaudron.

Quand le macabre pot-au-feu fut à point, elle détacha les chairs des os et elle les porta aux cochons. Elle y avait joint des pommes de terre et des choux. Les porcs se gorgèrent, mais les morceaux du beau-frère eurent raison de la voracité des bêtes immondes : ils ne purent en venir complètement à bout.

Alors, la femme Faure prit une bêche et alla enfouir les restes — au sens culinaire du mot — au bout du champ de pommes de terre.

Après quoi, comme il fallait tout de même penser au ménage, elle prépara la soupe de ses enfants — dans le chaudron qu'elle omit de nettoyer.

Restaient les os — propres et nets comme du bois sec. On les passa au four pour les « faire blanchir » ; puis la femme Faure les mit dans son tablier et les porta au sommet d'une montagne escarpée, parmi les gorges et les cratères éteints.

Son époux la suivait et, de temps en temps, l'aidait à grimper : on reste — rétrospectivement — confondu devant la sottise de ce couple criminel : à quoi bon se donner tant de mal pour faire disparaître un corps,

à quoi bon effriter, éparpiller quelques ossements, dans les endroits les moins accessibles si, en même temps, on enterre quelques morceaux de chair à dix pas à peine de la maison du crimé !

Dans un roman célèbre, *Les Choses voient*, Edouard Estaurié a raconté un drame de famille dont les péripéties sont progressivement révélées par trois meubles — une pendule, une armoire, un secrétaire — qui en ont été les témoins. Et l'angle de prise de vue change chaque fois, de sorte que les trois récits, en se complétant, font apparaître les gens et les choses fort dissemblables de ce qu'ils semblaient être de prime abord.

Les deux beaux-frères

Même phénomène pour cette sanglante affaire de Barnas : chacun des trois complices la raconte à sa façon, en s'efforçant de rejeter sur les autres la plus grande part de culpabilité et chacun ajoute au tableau une touche d'horreur qui lui est personnelle.

Au tour de Plancher, l'ancien agent de police, de se « mettre à table ».

— Un matin du mois de mars, dit-il, j'ai vu à travers la fenêtre de sa chambre, Claude Faure étendu sous son lit, immobile, les yeux clos... Je suis descendu, affolé. Jean était en bas sur le seuil de la porte. Il paraissait bouleversé. Je lui ai demandé :

— Que s'est-il passé ?

— Oh ! malheur à moi, cette nuit j'ai fait un accident, j'ai tué mon frère.

Sur quoi Jean a appelé sa femme et nous sommes montés auprès du corps.

— Il faut le couper, a dit Rosine.

Jean s'est écrié :

— Non seulement je le couperai, mais je le mangerai !

Alors, je me suis enfui de cette maison maudite. Je n'osais plus y rentrer, monsieur le juge. Il me semblait que partout le mort m'aurait suivi. Je ne suis revenu qu'un mois après. J'ai adressé des reproches à ma sœur. Elle m'a répondu :

— Eh ! quoi, nous aurions été saisis si on n'avait pas tué Claude !

A ces mots, Jean Faure a pris une corde et il s'est précipité dehors pour aller se pendre. Ma sœur s'est lancée à sa poursuite ; elle lui a arraché la corde des mains.

Troisième tableau : c'est maintenant Jean Faure qui parle. Le juge a décidé de confronter les deux beaux-frères. Ils sont face à face.

La haine que Jean portait au mort rejaillit aujourd'hui sur son complice, coupable à ses yeux de ne pas prendre sur lui la responsabilité entière du meurtre.

Comme les choses seraient simples si le juge d'instruction voulait bien croire que Plancher est le criminel et qu'il a opéré avec la seule complicité de sa sœur alors que lui, Jean Faure, est absolument innocent du meurtre qui s'est déroulé sous son toit !

Mais le juge d'instruction n'est pas naïf à ce point. Il sait bien que, dans un nœud de vipères il n'en est pas qui restent à l'écart. Elles sont toutes solidaires les unes des autres, toutes enchevêtrées.

— Allons, dit le juge, ne niez pas ce qui est indéniable. Vous ne ferez croire à personne que vous n'avez pas participé à ce meurtre...

— Bien sûr qu'il y était ! affirme Plancher.

Jean Faure lance à son beau-frère un regard terrible comme un coup de poignard. Et, de rage, il laisse échapper cette déclaration imprudente :

— Plancher a tort de m'accuser, il y était comme moi !

— Vous y étiez donc vous-même ?

— Oui, nous y étions tous les trois... J'ai assommé Claude à coups de barre de fer, ma femme et mon beau-frère ont emporté le cadavre à l'écurie. J'éclairais avec une chandelle. J'étais fou ! Ma femme et Plancher m'avaient fait boire.

— Jean Faure, ce n'est pas tout. Vous avez charcuté le cadavre, vous l'avez coupé en morceaux !

— Oui.

— Vous avez séparé la chair des os. Combien pe-

— Vous les avez concassés et dispersés dans les montagnes ?

— Oui.

— Et les chairs ?

— Ma femme les a fait bouillir dans un chaudron pour donner à manger aux cochons. Comme on n'avait pas de cochons, on en a acheté deux sur le conseil de Plancher.

— Vous avez frappé votre frère dans son lit ?

— Oui, à la nuit, au clair de lune. Ma femme se tenait cachée derrière la porte. Plancher était en bas, attendant l'instant...

Plancher renvoie la balle :

— Jean Faure, dit-il, m'avait promis deux cents francs !

— Mais c'est toi, brigand, gronde Jean Faure, qui as coupé la tête et les membres ! C'est toi qui as prêté le couteau, parce que le mien ne coupait pas assez. Tous les soirs, à la veillée, depuis des mois et des mois tu me parlais de commettre ce crime.

L'ombre du grand-oncle

Quelques jours plus tard, un matin, les gardiens de la prison trouvèrent Plancher mort dans sa cellule : il s'était étranglé à l'aide de son mouchoir.

Dans sa poche, on trouva un morceau de papier portant ces mots griffonnés au crayon :

« Je meurs victime pour les avoir protégés du crime qu'ils ont commis. Oh ! tuer son frère pour de l'argent ! »

— C'est Plancher qui m'a excité à tuer mon frère !

déclara flegmatiquement Jean Faure lorsqu'il apprit la funèbre nouvelle. Ses remords l'ont tué !

Une fois encore, le passé avait préfiguré le présent. Le sinistre trio avait suivi l'exemple de Martin l'aubergiste de Peyrebeille ; Plancher, lui, marchait sur les traces d'un grand-oncle qui portait le même nom que lui, mais qu'on avait surnommé « Freydoulé » — le frileux.

Sous la Terreur, Freydoulé avait pris la tête d'une bande de chauffeurs et mettait la région en coupe réglée.

Sur le point d'être pris, il se donna la mort dans la forêt de Bauzon.

Quatre-vingts ans plus tard, son petit-neveu l'imitait entre les quatre murs d'une cellule.

Exemple doublement contagieux. La femme Faure, elle aussi, essaya de se suicider en se précipitant tête première dans l'escalier de la prison. Mais ce plongeon ne lui fit que des contusions et une foulure à la cheville.

A l'ouverture du procès, le 13 décembre 1886, il fallut la porter comme une impotente, tandis qu'elle poussait des gémissements inarticulés.

Les voici donc, tous les deux, au banc des accusés — mais séparés par un vide : la place de Plancher — ces époux infernaux que l'assistance mitraillait du regard.

Devant eux, sur la table des pièces à conviction, on contemple avec horreur les objets à conviction : le chaudron, un couteau, une énorme hache et une boîte hermétiquement close dont on ne sait encore ce qu'elle contient.

En attendant de la faire ouvrir, le président déballe le passé des accusés. Il dit à Jean Faure :

— Vous avez eu un enfant avant votre mariage. Vous avez dû signifier à vos parents des actes respectueux. Ils connaissaient cette fille, Rosine Plancher, votre maîtresse, comme vicieuse et capable de tout et ne voulaient point d'elle dans la famille.

— Ils avaient bien raison. Elle est cause que je suis ici.

— Avec votre frère vous étiez en procès perpétuels. Il avait peur de vous. Un jour vous avez sauté sur lui, pendant une expertise de partage et il n'osa pas cheminer avec vous dans les montagnes. Votre femme, vous excitait contre lui ?

— Oh ! oui ! Elle m'a dit plus d'une fois que j'avais manqué bien des occasions de le détruire en passant dans les rochers.

— Du reste, Claude avait de sinistres pressentiments. Il n'appela votre femme, vous, Plancher, et sa femme, que les « quatre brigands » et il y avait des soirs où il n'osait pas rentrer chez lui de peur de ne plus s'éveiller. Et, un soir, il a disparu...

Jean Faure ne bronche pas, revivant dans le secret de sa caboche, ses épouvantables souvenirs.

— Un chasseur vous avait rencontré au mois de mars, alors que Claude venait de disparaître, au sommet des montagnes, dans des gorges presque inaccessibles. On y est monté non sans peine et on a trouvé, dans les éboulis et les rochers, des os blanchis, concassés avec un marteau : une mâchoire, un tibia, des côtes. C'étaient les os de votre frère...

Et, tandis qu'un frémissement parcourt l'assistance, Jean Faure dit à mi-voix, innocemment :

— Je ne savais pas que je les avais montés si haut !

L'assassin au clair de lune

Et il faut bien en revenir au point central de toute l'affaire — à la scène du meurtre — qui n'a eu pour terminer que ses trois auteurs. Chaque détail compte, car il aggrave ou allège la responsabilité de l'un ou de l'autre.

— Ce que vous avez dit, lors de votre confrontation avec Plancher, est-ce bien la vérité ? C'est vous qui avez frappé votre frère ?

— Oui.

— Avec quoi ?

— Avec un pilon à écraser les pommes de terre.

— Où ?

— La nuit dans sa chambre.

— Il ne vous avait pas vu entrer ?

— Non. La lune était cachée par un nuage.

— Où était votre femme ?

— A ma gauche. Elle attendait.

— Claude est tombé raide ?

— Oui, sans pousser un cri. Quand Plancher a entendu le coup, il est monté. Ma femme et lui ont descendu le corps. Je les précédais en portant la chandelle. J'étais saoul de l'eau de vie qu'ils m'avaient versée.

— Et ensuite, avez-vous assisté au dépeçage ?

— Non, je suis allé me coucher.

— Vous avez dormi !

— Bravement.

— Le lendemain, qu'avez-vous fait ?

— J'ai déjeuné, j'ai travaillé aux champs. J'ai goûté, je suis retourné à mes terres, j'ai diné, j'ai dormi.

— Avez-vous parlé du mort à votre femme ?

— Non, je suis trop sensible. C'est elle, c'est son frère qui se sont débarrassés du corps comme ils ont voulu.

— Vous n'avez pas demandé à voir le cadavre ?

— Non, ça m'aurait fait trop d'effet. Je ne suis pas méchant. J'ai obéi au diable, à Plancher, qui me menaçait de me brûler la cervelle, à ma femme qui parlait de m'empoisonner si je ne les débarrassais pas de mon frère qui était riche et qui voulait nous déshériter. J'ai été entraîné à cette faiblesse par ces deux canailles.

— Ainsi, ce n'est pas vous qui avez haché le cadavre ?

— Non.

— Mais vous avez fini par avouer, à l'instruction, que c'était vous qui aviez coupé les chairs avec un couteau, désarticulé les jointures avec une grande hache, écrasé les os avec un pilon à pommes de terre ?

— Je n'ai rien fait de tout cela. J'ai seulement vu le chaudron de fer avec la viande dedans.

Faure a été interrogé seul ; le président fait introduire sa femme : on apporte à bras d'homme cette vieille lamentable qui avait dans le pays la réputation d'une femme diabolique. Le président rappelle ses trois condamnations pour vol et ses propos à l'adresse de son beau-frère :

— Vous aviez menacé plus d'une fois Claude d'un coup de fusil. « Il faut que je voie tes tripes, lui avez-vous dit, ou que tu voies les miennes ! »

— Si j'ai dit ça, il y a bien longtemps, murmure l'accusée.

Sur l'ordre du président, l'huissier décloque la caisse mystérieuse, en tire une boîte de fer blanc contenant des débris d'os et une fiole d'alcool où baignent des chairs informes.

— Tout ce qui reste de votre beau-frère, dit le président.

— Est-ce bien sûr ? répond-elle méfiante. Il y en a tant d'autres que l'on tue.

— Vous avez toujours menti à la justice. Vous avez raconté d'abord que votre beau-frère avait été assommé sur vos ordres par un marchand de parapluies de Montpezat qui lui devait de l'argent et auquel vous avez promis 1.000 francs, les vêtements du mort et un bon dîner.

— Vous avez dit ensuite que vous l'aviez empoisonné vous-même par un grog pendant une veillée avec de la mort aux rats ; qu'il était mort sans souffrance pendant la nuit, alors que vous écoutiez à sa porte, haletante, pour surprendre ses derniers râles.

— Vous ajoutiez que vous aviez attendu une crue de l'Ardèche pour jeter le cadavre dans la rivière débordée. Et, enfin, vous avez avoué que vous aviez dépecé le corps, coupé la tête, désarticulé les jointures, que vous aviez fait bouillir les chairs dans votre marmite et donné cette horrible viande à vos cochons !

— Maintenant que Plancher est mort, vous niez parce qu'il n'y a plus de témoins, mais vos aveux restent et, avec eux, le témoignage suprême du suicide.

— J'ai raconté tout ce qu'on a voulu pour qu'on ne me tourmente plus... Mon beau-frère, je ne sais même pas s'il est mort.

— Alors, vous ne l'aviez pas vu tuer ?



Ma femme et mon beau-frère ont emporté le cadavre à l'écurie. J'éclairais avec une chandelle.

— Non, j'ai entendu seulement, un soir, mon mari et mon frère se disputer avec lui et, depuis, je ne l'ai plus revu. Je n'ai appris le malheur que beaucoup plus tard. On m'a dit qu'on l'avait poussé dans son escalier et qu'il s'était fendu le crâne.

— Eh bien, je vais vous faire connaître les aveux que votre mari vient de faire à cette audience. Il a reconnu qu'il avait assommé son frère, que vous étiez à côté de lui, que vous l'aviez fait boire. Est-ce vrai ?

— En bien, je vais vous faire connaître les aveux que votre mari vient de faire à cette audience. Il a reconnu qu'il avait assommé son frère, que vous étiez à côté de lui, que vous l'aviez fait boire. Est-ce vrai ?

— Non, monsieur.

— Et ce n'est pas vous non plus qui avez dépecé le cadavre ?

— Non, non, personne ne peut dire qu'il m'a vu !

— Jean Faure, dit le président, votre femme était là quand vous avez tué votre frère ?

— Oui, elle était là, je dis la franche vérité.

La vieille se redresse et plante ses yeux aigus dans les yeux de son époux. Elle glapit :

— Malheureux ! J'aurais voulu prendre tout sur moi pour te sauver.

C'est leur dernière scène de ménage devant cinq cents personnes. Pendant tout le réquisitoire, elle ne dira plus un mot, ne fera pas un geste. Mais, dès que l'avocat général se rassied, elle se lève et parle. Est-ce

le besoin de proclamer enfin la vérité ou le désir de se venger de son homme qui, tout à l'heure, l'accusait ? Elle reconnaît qu'elle a assisté au meurtre de son beau-frère par son mari. Oui, le guet-apens a été organisé ; oui, elle a assisté au transport du cadavre, mais elle n'a pas participé à l'atroce cuisine.

Pour sauver aussi bien le mari que la femme, la tâche des défenseurs paraissait difficile et leur cause perdue d'avance.

Les jurés ne délibérèrent que cinq minutes et, quand ils reparurent on ne s'attendait pas à cette surprise : plus heureux que le sinistre trio de l'auberge rouge, Faure et sa femme bénéficiaient des circonstances atténuantes. Ils sauvaient leur tête !

A se demander si les jurés avaient encore la leur sur les épaules !

(Illustrations de CLAÜSS)



Cette vieille lamentable avait, dans le pays, la réputation d'une femme diabolique.